QUEL EST LE JUGEMENT LORSQUE L'AID EST UN VENDREDI ?

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Prière des deux fêtes

Quel est le jugement lorsque l'Aid est un vendredi ?
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin
Majmou' al-fatawa wa ar-rassail | Volume 16, page 171

Question :
Quel est le jugement lorsque l'Aid est un vendredi ?

Réponse :

Lorsque l'Aid est un vendredi, il est obligatoire que soient célébrées la prière de l'Aid et la prière du vendredi, comme le Prophète ﷺ le faisait. Et ceux qui ont assisté à la prière de l'Aid sont exemptés de la présence à la prière du vendredi. Toutefois, il est impératif de prier Dhohr car c'est l'obligation en cette heure et il n'est pas possible de la délaisser.

[Fin de la réponse de l'éminent cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : majmou' al-fatawa wa ar-rassail (16/171)